

COMMUNE DE BAZOCHES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2017

Convocation : 10 février 2017

L'an deux mil dix-sept,

Le seize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Robert SAUTEREL, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Robert SAUTEREL, Jean-Marie PAUTRAT, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Gilles CHAPUIS, Philippe GRIGNON, Patricia SPANIOL, Jean-François SÉRON.

Absents excusés : Pierre COLAS ayant donné pouvoir à Robert SAUTEREL, Patricia SPANIOL ayant donné pouvoir à Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Sabine LÉON-DUFOUR .

Secrétaire de séance : Jean-François SÉRON

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) HEURES COMPLEMENTAIRES SECRETAIRE DE MAIRIE

Règlement des heures complémentaires à la secrétaire de mairie : le Conseil accepte à l'unanimité.

2) TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes « Morvan-Sommets et Grands Lacs ».

3) SUBVENTION TRAVAUX RESEAU D'EAU

Le Conseil municipal demande un complément de subvention DETR pour les travaux de rénovation du réseau d'eau, en lieu et place de la subvention du Conseil Départemental.

4) AGENCE DE L'EAU

Le Conseil municipal accepte le dossier de travaux.

5) INDEMNITES DU MAIRE : FIXATION INFERIEURE AU BAREME

Le Conseil municipal décide de régulariser l'indemnité du Maire à 14% de l'indice 1015 (au lieu de 17%).

QUESTIONS DIVERSES

- Deuxième tranche de travaux du réseau d'eau : appel d'offres prévu en mars.
- Poursuite de l'enfouissement du réseau EDF à Champignolles le Bas prévu fin d'année ou début 2018.
- Mise aux normes de la cheminée du logement communal T4.

COMMUNE DE BAZOCHES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2017

Convocation : 07 avril 2017

L'an deux mil dix-sept,

Le quatorze avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Robert SAUTEREL, Maire.

Étaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Robert SAUTEREL, Jean-Marie PAUTRAT, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER, Gilles CHAPUIS, Philippe GRIGNON, Jean-François SÉRON, Patricia SPANIOL.

Absente excusée : Sabine LÉON-DUFOUR ayant donné pouvoir à Robert SAUTEREL,

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 de la commune, présenté par la secrétaire.

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 du service de l'eau, présenté par la secrétaire.

4) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5) VOTE DES QUATRES TAXES

Le Conseil municipal maintient les taux des quatre taxes comme l'an dernier, soit :

➤	Taxe d'habitation	: 10,07 %
➤	Taxe Foncière (non bâti)	: 10,15 %
➤	Taxe Foncière (bâti)	: 20,44 %
➤	CFE	: 13,75 %

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Après sa présentation détaillée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2017 de la Commune qui s'établit ainsi :

<u>Section de Fonctionnement</u> :	Recettes :	213 722.49 €
	Dépenses :	211 205.81 €

<u>Section d'Investissement</u> :	Recettes :	70 964.86 €
	Dépenses :	70 964.86 €

7) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE DES EAUX

Après sa présentation détaillée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2017 du Service des Eaux qui s'établit ainsi :

<u>Section d'Exploitation</u> :	Recettes :	94 640.72 €
	Dépenses :	51 867.88 €

<u>Section d'Investissement</u> :	Recettes :	455 239.52 €
	Dépenses :	455 239.52 €

8) ENFOUISSEMENT RESEAUX EDF ET TELECOM

Enfouissement des réseaux EDF et Télécom par le SIEEEN dans la partie restante de Champignolles le Bas.

9) AUTORISATION DEMANDE DE PRET

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à contracter un emprunt sur 12 ans pour l'enfouissement des réseaux, qui remplacera le prêt pour la toiture de l'Eglise qui est terminé,

10) POSE DE LAMPADAIRES

La pose de lampadaires à Champignolles le Bas sera subventionnée par le SIEEEN à hauteur de 35 %.

11) FINANCEMENT DES LAMPADAIRES

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition du financement des lampadaires par le SIEEN sur 12 ans au taux de 1.47%.

12) MODIFICATION STATUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs afin d'harmoniser ses compétences en étant soucieux de l'équité territoriale et fiscale sur l'ensemble de son territoire.

13) DEVIS ONF

Le Conseil municipal accepte le devis présenté par l'ONF pour le montage du dossier relatif à l'entretien de la parcelle B 22-1 ;

14) PACK SERVICE INFORMATIQUE

Le Conseil municipal accepte la proposition du SIEEEN d'un pack service informatique (logiciels et matériel), qui réduit le coût annuel actuel, avec un service amélioré et l'échange des ordinateurs tous les six ans.

15) AVANT-PROJET 2^{ème} TRANCHE TRAVAUX RESEAU EAU

Le Conseil municipal accepte l'avant-projet de la 2^{ème} tranche des travaux du réseau d'eau.

16) SCOLARISATION D'UN ENFANT A CORBIGNY

Le Conseil municipal accepte la scolarisation d'un enfant à Corbigny, à condition que le coût ne soit pas supérieur à celui de la commune de Lormes, école de rattachement. Une convention sera établie.

17) COMITE DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil municipal décide d'adhérer au Comité de Développement.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe que les subventions demandées auprès de l'Etat (DETR) pour l'achat d'une faucheuse d'accotement et l'installation de toilettes sèches ont été refusées.

COMMUNE DE BAZOCHES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017

Convocation : 23 juin 2017

L'an deux mil dix-sept,

Le trente juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Robert SAUTEREL, Maire.

Étaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Robert SAUTEREL, Jean-Marie PAUTRAT, Gilles CHAPUIS, Philippe GRIGNON, Jean-François SÉRON, Patricia SPANIOL, Sabine LÉON-DUFOUR, Pierre COLAS.

Absente excusée : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER ayant donné pouvoir à Robert SAUTEREL.

Secrétaire de séance : Sabine LÉON-DUFOUR

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

6) DESIGNATION DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES

Ont été désignés, à l'unanimité :

- Délégué titulaire : Robert SAUTEREL (9 voix)
- 1^{er} délégué suppléant : Pierre COLAS (9 voix)
- 2^{ème} délégué suppléant : Jean-Marie PAUTRAT ((9voix)
- 3^{ème} délégué suppléant : Sabine LÉON-DUFOUR (9 voix)

7) ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA 2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX DU RESEAU D'EAU

Quatre entreprises ont soumissionné :

- BBF Nevers : 286 929.00 €
- CHALONS SARL Tannay : 307 282.70 €
- SADE CGTH Nevers : 321 677.00 €
- PAGANIE Lormes : 200 329.31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité attribue le marché de travaux à l'entreprise PAGANIE.

8) AUTORISATION DE SIGNATURE POUR EMPRUNT (2EME TRANCHE DE TRAVAUX DU RESEAU D'EAU)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer cette demande d'emprunt auprès des banques et signer tout document nécessaire à sa réalisation.

9) INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les services de l'Etat n'assureront plus l'instruction des dossiers d'urbanisme pour les communes dotées d'un PLU à partir du 1^{er} janvier 2018. Ils seront repris par le Conseil Départemental et le coût sera calculé sur la base du nombre d'habitants et d'un coefficient par rapport au nombre de dossiers.

Après délibération, le Conseil municipal décide de confier l'instruction des dossiers d'application du droit des sols au Département.

10) ATTRIBUTION DE LA DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la dotation cantonale d'équipement d'un montant de 4 377.00 € de la façon suivante:

- 2 177.00 € pour l'achat d'une faucheuse d'accotement
- 2 200.00 € à la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs (pour la compétence voirie).

11) MODIFICATION DE LA FACTURATION DE L'ABONNEMENT DES COMPTEURS D'EAU

Actuellement l'abonnement est facturé à l'année, ce qui n'est plus autorisé. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que désormais il sera facturé au prorata du nombre de mois de présence.

12) DEVIS DEGAGEMENT DOUGLAS ET CHENES

Le Conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise Lechapt pour un montant de 1 722.16 €.

13) DEVIS REPARATION CALVAIRE

Le devis de réparation du calvaire à Champignolles le Bas qui a été endommagé s'élève à 4 261.20 €. Le Conseil municipal décide de reporter la remise en état au prochain budget de 2018.

14) FAUCHEUSE D'ACCOTEMENT

Suite au désengagement de la Communauté de communes concernant l'entretien des voies communales et des chemins ruraux, le Conseil décide d'acheter une faucheuse d'accotement. Deux devis nous sont proposés :

- Entreprise BUCHEZ : 9 500.00 € HT
- Entreprise SUREAU : 9420.00 € HT

Le Conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise SUREAU, la moins disante.

15) DECISION MODIFICATIVE

A la demande de la trésorerie il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget du service de l'eau afin d'équilibrer les amortissements, soit + 0.96 € au chapitre 040 (amortissement) en recette.

16) TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil municipal refuse le transfert des pouvoirs de police à la Communauté de communes.

17) REGLEMENT HEURES COMPLEMENTAIRES A LA SECRETAIRE DE MAIRIE

A la demande du Maire, le Conseil municipal accepte le règlement d'heures complémentaires à la secrétaire de mairie.

18) TOILETTES SECHES

Le projet d'installation de toilettes sèches proches de l'église et de la maison communale a été prévu au budget 2017 pour un coût de 9 500.00 €. Le Conseil municipal accepte cette installation qui sera subventionnée à 75%.

QUESTIONS DIVERSES

La commune possède 27 stères de bois (en 1 mètre) au tarif de 38 € le stère, se renseigner à la mairie..

COMMUNE DE BAZOCHES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2017

Convocation : 22 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept,

Le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Robert SAUTEREL, Maire.

Etaient présents : MM les Conseillers municipaux : Robert SAUTEREL, Jean-Marie PAUTRAT, Philippe GRIGNON, Jean-François SÉRON, Pierre COLAS, Sabine LEON-DUFOUR, Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER.

Absents excusés : Patricia SPANIOL (donne pouvoir à Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER), Gilles CHAPUIS.

Secrétaire de séance : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

19) DECISION MODIFICATIVE

Suite à l'attribution des subventions pour l'installation des toilettes sèches, il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget afin de l'inscrire en investissement.

20) CONTRAT D'ASSURANCE AXA

Après réflexion et étude, nous allons radier le contrat d'assurance souscrit chez AXA, n'étant ni satisfaits du comportement de celui-ci ni des contacts difficiles.

Après une étude faite auprès de Groupama qui présente une économie de 1 000 € environ pour de meilleures garanties, il est décidé de signer un contrat qui prendra effet le 1^{er} janvier 2018.

21) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL COMMUNAL PAR LE SERVICE D'EAU

Afin de mieux répartir les charges de l'entretien du service d'eau, le mode de calcul suivant est adopté par le Conseil :
1/3 pour le secrétariat et 1/5 pour l'agent d'entretien par rapport au salaire brut de chacun.

22) CONVENTION POUR LA 3^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX : RENOVATION DU CHATEAU D'EAU

Le Conseil accepte de confier la maîtrise d'œuvre de la 3^{ème} tranche de travaux à Nièvre Ingénierie.

23) DEMATERIALIZATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Le Conseil décide signer une convention avec la Préfecture via le SIEEEN afin de procéder à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité.

QUESTIONS DIVERSES

- Recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018.
- L'ordinateur destiné au public est disponible au public en mairie aux heures d'ouverture.
- La 2^{ème} tranche des travaux du réseau d'eau est prévue autour du 15 octobre.
- Les toilettes sèches sont en cours de montage.
- La modification du conduit de cheminée du logement T4 en cours.
- Citerne à gaz de la maison communale : Primagaz reste sourd et muet à nos demandes : il est impossible d'avoir un interlocuteur pour la mise aux normes.